



# CERTIFICAT D'ASSISTANT ANIMATEUR

## LUTTE & DISCIPLINES ASSOCIEES

### PRÉROGATIVES

Le certificat d'assistant animateur, délivré par la fédération française de lutte & disciplines associées (FFLDA), vise à permettre à un public large (parents, futurs éducateurs, toute personne souhaitant participer à la vie du club) à entrer dans une démarche de formation pour mieux :

- accueillir les publics ;
- aider l'animateur à encadrer ;
- participer à l'animation du club.

Le certificat d'assistant animateur est un pré-requis pour entrer en formation d'animateur.

### PRÉ-REQUIS

- Etre licencié(e) à la FFLDA.
- Avoir 16 ans au moins.

### RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

La formation d'assistant animateur vise à développer des compétences dans les domaines de l'accueil, de l'encadrement des publics et de l'animation du club :

#### UC1 - Accueillir les publics au sein du club - 7h00

- UC1.1 ECD comprendre son rôle
- UC1.2 ECD se présenter
- UC1.3 ECD présenter la lutte et les DA
- UC1.4 ECD orienter les publics vers les pratiques du club

#### UC2 - Aider l'animateur à encadrer - 4h00

- UC2.1 ECD sécuriser la pratique
- UC2.2 ECD de présenter, de mettre en place et d'animer un jeu, un exercice, une situation, un atelier
- UC2.3 ECD utiliser les ressources pédagogiques

#### UC3 - Participer à l'animation du club - 3h00

- UC3.1 ECD présenter le club, son fonctionnement et les activités du club
- UC3.2 ECD proposer une activité éducative
- UC3.3 ECD jouer un rôle social au sein du club

### ORGANISATION DE LA FORMATION

- La gestion de la formation et son évaluation se déroulent à l'échelon régional, des regroupements interrégionaux peuvent être envisagés pour des raisons d'effectif ou d'encadrement.
- Le volume global de la formation est de **14 heures**.

- La formation en centre peut se dérouler sous la forme d'un week-end, de 2 journées ou de plusieurs soirées selon la région et les caractéristiques géographiques ainsi que l'effectif des candidats.
- La FFLDA met à disposition des stagiaires, des ressources pédagogiques sous forme de fiches techniques.

A l'issue de la formation, à condition que le stagiaire ait suivi l'ensemble de la formation et qu'il ait fait preuve d'un comportement conforme à ce que l'on peut attendre d'une personne qui va encadrer des publics (écoute, bienveillance, attention, ...), le stagiaire obtiendra le certificat d'assistant animateur.

## RESPONSABLE DE LA FORMATION ET INTERVENANTS

Le conseiller technique ou le référent technique régional est responsable de la mise en œuvre de la formation, assisté par des membres de l'équipe technique régionale et par l'intervention, si nécessaire, de personnes qualifiées.